

<p style="text-align: center;">Feuille de route 2016</p> <p style="text-align: center;">Lutte contre le gaspillage alimentaire</p>
--

La lutte contre le gaspillage alimentaire est l'une des quatre priorités du Programme national de l'alimentation (PNA). Le comité de suivi du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire est convenu, lors de sa dernière réunion du 16 octobre 2015, de travailler sur les principaux sujets suivants en 2016 :

Préparation d'un nouveau Pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Pacte a permis de créer une dynamique politique et de coordonner les actions de l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs. Deux ans et demi après sa signature, il apparaît nécessaire de l'actualiser au vu de l'évolution rapide du contexte en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Un groupe de travail sera rapidement monté afin de faire un bilan de la mise en œuvre du Pacte et de réfléchir à une nouvelle version. L'objectif sera de la présenter le 16 octobre 2016, avec un point d'étape en avril 2016.

Dans ce cadre, une réflexion sera également conduite pour rénover la gouvernance du Pacte. Le rôle du comité de suivi sera notamment redéfini, dans le sens d'un pilotage plus important.

Des groupes de travail pour apporter des réponses à des freins identifiés

Parmi les nombreuses pistes d'amélioration identifiées en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, quatre thématiques seront particulièrement ciblées en 2016 :

- L'éducation à la lutte contre le gaspillage alimentaire des jeunes : parce que c'est dès le plus jeune âge que s'acquièrent les bonnes habitudes alimentaires, notamment en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, il convient que cet enjeu fasse partie intégrante de l'éducation à l'alimentation et soit mis en œuvre notamment sur les temps scolaires et périscolaires. En complément de la circulaire co-signée par les Ministres chargés de l'éducation et de l'agriculture, un recensement des outils pédagogiques susceptibles d'être déployés à ce titre sera confié à un prestataire.
- La convention-type pour les dons des distributeurs aux associations caritatives : les travaux du GT sur un modèle de convention ont d'ores déjà été engagés sous le pilotage de la DGAL avec les associations « têtes de pont » au niveau national (Croix rouge française ; Secours populaire ; Fédération française des banques alimentaires ; Restaurants du cœur), les représentants de la grande distribution et les administrations concernées (DGPR, ADEME et DGCS). La validation de cette convention est prévue au 1^{er} semestre 2016.
- Les dates de péremption : le GT piloté par la DGCCRF et la DGAL vise à examiner les possibilités en matière d'évolutions réglementaires et d'amélioration de l'information du consommateur. Une première réunion a eu lieu le 07/10/15 et a permis de préciser les différents axes de travail qui seront mis en œuvre : réflexions sur le changement de la mention « à consommer de préférence avant le », discussions sur l'opportunité de retirer les dates de durabilité minimales (DDM) de certaines catégories de produits, échanges sur les stratégies de pédagogie des consommateurs, etc. Les travaux se poursuivront sur 2016.
- La lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu hospitalier et médico-social : les établissements hospitaliers et médico-sociaux doivent adapter l'alimentation à la situation de santé des patients tout en faisant face à un grand nombre de contraintes particulières.

Dans ce cadre notamment, et au regard du volume de pertes et gaspillage enregistrées, certains établissements ont choisi de mener une politique innovante en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. Sur la base des travaux déjà engagés ou prévus¹, un groupe de travail, piloté par la DGAL en lien étroit avec l'ensemble des administrations concernées (dont notamment le MEDDE et l'ADEME), aura pour objectif d'échanger sur ces problématiques et d'élaborer un guide de bonnes pratiques opérationnel permettant notamment de proposer des outils adaptés à ces enjeux pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Des études pour mieux cerner la problématique du gaspillage alimentaire

La mesure du gaspillage alimentaire est un facteur déterminant pour évaluer les actions conduites pour le réduire. Or, peu de données sont disponibles.

Dans ce cadre, une étude en cours financée par l'ADEME et co-pilotée par les ministères en charge de l'écologie et de l'agriculture doit quantifier les pertes et gaspillages tout au long de la chaîne alimentaire, afin d'aider à mieux cibler les actions de prévention qui seront mises en œuvre.

Les résultats sont attendus au 1^{er} trimestre 2016. Ils seront présentés à l'occasion du comité de suivi qui sera organisé en avril 2016 (point d'étape sur les réflexions relatives au nouveau Pacte).

L'appel à projets du PNA pour faire émerger des actions exemplaires au niveau national

La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) a fait de la lutte contre le gaspillage alimentaire l'une des quatre priorités de la politique publique de l'alimentation et de sa déclinaison opérationnelle, le Programme national pour l'alimentation (PNA).

Afin d'illustrer de façon concrète cette politique et de créer de véritables leviers d'action, le ministre en charge de l'agriculture, après l'édition 2014, a décidé de lancer en 2015 un nouvel appel à projets national du PNA doté d'une enveloppe de 600.000 euros.

L'objectif est de soutenir en priorité des projets fédérateurs et démultipliables ou exemplaires.

Les dossiers sont à déposer auprès des Directions régionales de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt avant le 15 novembre 2015. Une annonce publique des résultats sera faite lors du Salon International de l'Agriculture 2016 (du 27 février au 6 mars 2016).

Le cahier des charges et les pièces demandées sont téléchargeables sur le site du ministère : <http://agriculture.gouv.fr/lancement-de-lappel-projets-2015-du-programme-national-pour-lalimentation-pna>

La mise en œuvre de la nouvelle feuille de route du Plan pluri-annuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Le Plan pluri-annuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale prévoit, dans sa feuille de route 2015-2017, un axe spécifique pour lutter contre l'insécurité alimentaire et contre le gaspillage.

Dans ce cadre, un ensemble d'actions portera sur la diversité de l'alimentation et la récupération de denrées (action 42 du Plan), en lien avec le programme national de l'alimentation (PNA) dont deux des quatre axes prioritaires portent respectivement sur la justice sociale et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Il s'agit par exemple de poursuivre la mise à disposition de fruits et de légumes et de poissons au travers des chantiers d'insertion. Cette formule a pour triple avantage de lutter contre le gaspillage,

¹ Travaux lancés par certains des acteurs du secteur ; groupe de travail en cours du Conseil national de l'alimentation ; travaux de l'atelier « administrations exemplaires en matière de prévention et de gestion des déchets » prévu par le programme national de prévention des déchets 2014-2020 (PNPD), piloté par la DGPR, et les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire que l'Etat, ses établissements publics (dont les hôpitaux) et les collectivités territoriales doivent mettre en place dans leurs services de restauration collective d'ici le 01/09/16 (obligation de la LTECV, art. 102).

fournir des denrées à l'aide alimentaire et former des personnes éloignées de l'emploi à des métiers où les débouchés existent. Un travail conjoint des services de l'État, en partenariat avec les acteurs, sera mené pour faciliter la récupération des denrées alimentaires au profit des associations habilitées.

Ces actions se poursuivront de façon active en 2016, sous l'égide du Ministère des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes.

La poursuite de la mise en œuvre du programme national de prévention des déchets (PNPD) 2014-2020

Le programme national de prévention des déchets (PNPD) 2014-2020 prévoit un axe spécifique relatif à la lutte contre le gaspillage alimentaire (axe 7). Parmi les actions de cet axe, il est prévu qu'une expertise technique soit menée par le Conseil national de l'emballage (CNE), en lien avec l'ADEME, sur le lien entre le produit alimentaire et l'emballage, afin d'accompagner l'industrie agroalimentaire à mettre en œuvre l'engagement qu'elle a pris dans le cadre du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, consistant à renforcer l'adaptation des quantités et formats aux besoins des consommateurs, en cohérence avec les politiques de prévention de la production des déchets d'emballage. Ce travail sera engagé dès 2016.

Le PNPD prévoit également le suivi de la réglementation relative aux producteurs de biodéchets, et donc de la généralisation, d'ici 2025, du tri à la source des biodéchets en vue de leur valorisation (mesure prévue par la loi de transition énergétique pour la croissance verte). Cette réglementation impacte une grande partie de la chaîne alimentaire et doit avoir un effet incitatif sur la limitation du gaspillage alimentaire.

Une communication pour sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs

La communication « antigaspi » du ministère en charge de l'agriculture repose sur un dispositif digital "viral" :

- une communication positive qui génère la mobilisation/l'engagement des acteurs ;
- des contenus drôles et/ou décalés qui sont partagés sur les médias sociaux (twitter, facebook), les médias gouvernementaux, et les sites web partenaires (acteurs du Pacte).

A l'occasion de la journée nationale du 16 octobre 2015, le ministre en charge de l'agriculture a lancé une nouvelle campagne « réseaux sociaux / journée antigaspi » avec :

- 3 visuels pour une campagne grand public, en lien avec la Cop 21 sur le thème mon assiette / ma planète ;
- 3 visuels destinés aux ados avec leurs codes de langage (sms, pictos et novlangue).

Parallèlement, le kit de communication en ligne <http://agriculture.gouv.fr/le-kit-de-communication-anti-gaspi> a été réactualisé sur son site web.

De son côté, l'ADEME a lancé un projet de campagne de communication multi-cibles (ménages, collectivités et entreprises) pour 2016, avec deux objectifs de fond :

- remettre la valeur de l'alimentation au centre de la prévention du gaspillage alimentaire ;
- montrer que nous avons tous et toutes les compétences pour recenser les postes de gaspillage et trouver des solutions.

Les ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie, et l'ADEME, coordonneront ces campagnes de communication pour couvrir le maximum d'espace tout au long de l'année.

Cette communication est un élément essentiel pour entretenir durablement la mobilisation de l'ensemble des acteurs et sensibiliser les consommateurs.